

RÈGLEMENT TREMPLIN MUSICAL CART'SON 2024

ORGANISATEUR :

La MJC de Laneuveville-devant-Nancy, Association Loi 1901, organise un tremplin musical le vendredi 24 Mai 2024.

LES PARTICIPANTS :

Art 1 : Le tremplin musical est ouvert à tous les artistes auteurs compositeurs et interprètes. Les mineurs seront autorisés à participer au tremplin à condition qu'ils fassent partie d'une formation comptant au moins une personne majeure ou sur autorisation parentale.

Chaque groupe ne peut s'inscrire qu'une seule fois et certifie être capable de jouer sur scène pendant **20 minutes** minimum avec au moins la moitié du set constitué de compositions personnelles.

Au moins un des membres du groupe doit résider dans un rayon de 50 kilomètres autour de Laneuveville-devant-Nancy.

Art 2 : Gratuité de l'opération

Les participants du tremplin ne peuvent en aucun cas prétendre à aucune forme de rémunération.

ASSURANCES : La MJC couvre les risques encourus des participants pendant la durée du tremplin.

MODALITÉS DES PARTICIPATIONS :

Constitution du dossier :

- règlement du tremplin signé par le musicien ou le représentant du groupe ;
- fiche d'inscription avec liste de l'artiste seul ou de tous les membres du groupe ;
- une maquette de 3 à 4 titres originaux maximum (œuvres originales composées et interprétées par le et/ou les participants). Les reprises ne seront pas prises en compte ;
- 2 / 3 photos du groupe ou de l'artiste ;
- autorisation parentale pour chaque mineur (Cartson – MJC Laneuveville) ;

Réception du dossier :

- par courrier ou dépôt direct des pièces demandées avec un CD ou une clé USB à :

Tremplin Cart'Son MJC Laneuveville-devant-Nancy 21 rue Viriot - Impasse Noiroit 54410
Laneuveville-devant-Nancy

- Par envoi des scans des documents d'inscriptions remplis et signés avec un lien YouTube ou des fichiers audio par mail ou via un site de transfert (de type We transfer) pour les 3 ou 4 titres à l'adresse suivante : tremplin.cartson@gmail.com

Aucune pièce ne sera restituée. Le dossier de participation devra être renvoyé au plus tard le 23 Février 2024.

Déroulement du Tremplin du vendredi 24 Mai 2024 :

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 23 Février 2024. L'inscription est considérée comme validée lorsque le groupe a transmis aux organisateurs l'ensemble des pièces demandées dûment complétées.

1ère Etape : La première sélection se fera par un jury de la commission concert qui sélectionne 3 groupes.

Les critères de sélection sont les suivants :

- La qualité de l'écriture
- La qualité musicale
- La créativité

Tous les groupes candidats seront contactés par mail.

2ème Etape : Les 3 groupes sélectionnés par le jury de la commission concert se produiront sur scène lors de la soirée Tremplin organisée à la MJC de Laneuveville-devant-Nancy le 24 Mai 2024.

Durant cette soirée tremplin, les 3 groupes ou artistes présenteront au maximum 50% de reprises. Le reste du set sera constitué uniquement de compositions personnelles. Le passage de chacun est fixé à **20 minutes**. Un vote sera fait en fin de soirée pour déterminer le groupe qui se produira au festival Cart'Son le samedi 25 Mai 2024. Le vote sera fait à 50% par le public dans une urne prévue à cet effet et à 50% par un jury composé d'organisateur. Le résultat sera rendu en fin de soirée.

Récompenses :

Le groupe ou artiste retenu :

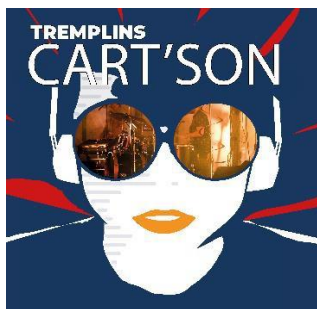
- Jouera sur scène lors du festival Cart'Son du samedi 25 Mai 2024 durant un créneau de **30 minutes** (avec accès aux loges et prise en charge des repas de midi et du soir).
- Bénéficiera d'un bon d'achat chez un partenaire de Nancy d'une valeur de :
 - 200€ au groupe gagnant
 - 100€ pour le 2^{ème} groupe
 - 100€ pour le 3^{ème}

RAPPEL : L'inscription au tremplin du Festival CART'SON implique l'acceptation du règlement dans son intégralité.

Je soussigné _____ agissant en tant qu'artiste /représentant du
groupe _____ , certifie avoir pris connaissance du règlement et
des dates régissant le tremplin CART'SON et en accepter l'ensemble des conditions.

Fait à : Le :

Signature :



FICHE D'INSCRIPTION

TREMLIN MUSICAL DU FESTIVAL CART'SON

Vendredi 23 Mai 2024

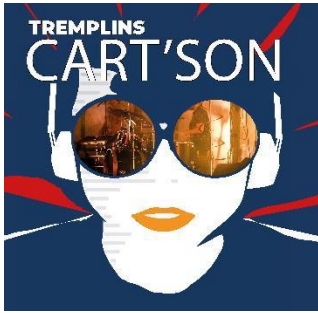
Nom de l'Artiste/Groupe :		
Nom –Prénom du représentant du groupe	Âge du représentant du groupe :	
Adresse :	C.P.	Ville :
Tél fixe :	Tél mobile :	
Courriel :		

Présentation (ce texte pourra être utilisé pour présenter le groupe dans le programme)

Styles musicaux :

Pour la SACEM : Merci d'indiquer ci-dessous le titre et la durée de chaque morceau joué lors du tremplin du 23 Mai 2024

Date de création du groupe :		Nombre de musiciens :	
Nom	Prénom	Age	Instrument



Pour les candidats mineurs :
**Autorisation parentale de participation au
tremplin du festival Cart'Son 2024**

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Qualité (père/mère/tuteur légal) :

Du mineur (Prénom et nom) :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Agissant en qualité de titulaire de l'autorité parentale sur le mineur,
l'autorise expressément à participer au tremplin du festival Cart'son.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du tremplin dont j'accepte expressément les conditions. J'autorise l'organisateur, conformément au règlement précité, à diffuser l'image et le nom du mineur.

Je déclare être personnellement responsable des faits commis par le mineur dans le cadre de sa participation au tremplin et garantis l'organisateur contre toute action qui serait engagée à son encontre en raison des actes commis par le mineur.

Je déclare que les informations mentionnées ci-dessus sont exactes et complètes.

Fait à, le

Signatures précédées des nom et prénom